

COMPTE RENDU

CSE du 29 février 2024

Déclaration préalable : demande d'information sur l'instruction judiciaire !

*Le mardi 30 janvier, par son réseau, le syndicat **CGT Pôle emploi Normandie** a eu vent d'une instruction judiciaire.*

Cette instruction porterait sur une présomption de harcèlements et managements délétères au sein de Pôle emploi devenu France Travail Normandie.

La CGT a demandé des précisions à la direction et a demandé ce que les élus du personnel soient avertis de la situation. A ce jour, les élus du CSE, en tout cas ceux de la CGT, ne sont toujours pas officiellement informés. Cela nous interpelle sur la transparence et sur le respect du rôle des représentants du personnel, d'autant qu'à ce jour nous sommes dans la méconnaissance sur ce qui est mis en place à destination des agents.

La CGT demande à la direction régionale de France travail Normandie d'informer aujourd'hui l'ensemble des élus du CSE de la procédure en cours. Cette demande répond notamment aux sollicitations des agents qui ont été ou seront auditionnés et qui nous ont contactés. Les élus doivent être avisés des actions d'accompagnement et de prévention à destination des agents sous sa responsabilité.

La direction reconnaît qu'elle a l'information d'une instruction judiciaire qui selon elle porterait sur des faits de harcèlement moral sur une période entre 2011 et 2016. Elle indique qu'elle met à disposition de l'ensemble des agents un conseiller juridique.

*Pour la **CGT**, cela ne répond pas à nos questions sur l'accompagnement qui pourrait être fait auprès des agents concernés. Par ailleurs, pour la **CGT** il paraîtrait inconcevable que ce soit l'avocat en défense de la direction qui assiste les agents potentiellement témoin à charge de l'établissement !*

Point sur les activités sociales et culturelles (ASC)

Du fait de la politique de réduction des effectifs par la direction, on se retrouve avec une perte de 58 000 € pour les activités sociales et culturelles. Les syndicats majoritaires ont donc réduit de 20 € la dotation loisir pour chaque enfant, afin d'économiser 43 000 €. Pour la **CGT**, c'est la peine multiple :

- les agents qui sont parents sont *a priori* les plus jeunes parmi les effectifs et sont donc *a priori* avec les salaires les moins élevés.
- 20 € en moins par enfants, c'est donc **-40€** pour un foyer avec 2 enfants, **-60€** pour 3 enfants, **-80€** pour 4 enfants, ...
- Les agents avec un fort salaire et sans enfants n'ont aucune diminution.

Sous couvert d'une prétendue « égalité », les syndicats majoritaires ont voté pour. Au contraire dans ce projet la **CGT** voit un manque d'égalité et particulièrement un manque d'équité.

Avec 2,3 millions d'euros de budget ASC pour 2024 et dans un contexte d'inflation, la **CGT** considère qu'on pourrait utiliser ce budget autrement et non pas au détriment des familles.

Pour la **CGT**, les ASC ont été créées dans un souci d'émancipation des salariés par la culture. Il est indispensable d'ouvrir le droit à chaque salarié dès son premier jour de travail. C'est pourquoi la **CGT** est en désaccord avec les critères proposés par le bureau du CSE.

La CGT a voté contre ces modifications et ce budget.

CFDT, CFE-CGC, FO, SNAP ont voté pour.

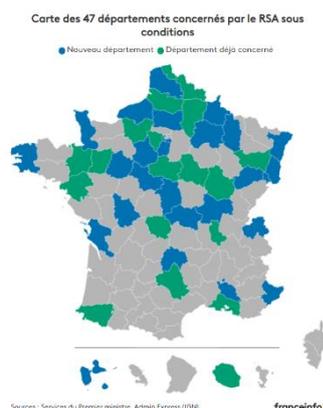
Une communication complémentaire de la **CGT** est à venir sur le sujet.

Point d'information sur France Travail

La direction a porté 6 candidatures pour l'établissement Normandie sur différents programmes-métiers dans le cadre des transformations vers France Travail (Accélérer les recrutements, Repérer l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, Assurer une entrée en

accompagnement rapide avec le référent, la simplification).

Après une présentation plutôt floue de l'avancée des travaux de mise en place de France Travail, le débat porte sur des initiatives locales lancées comme les présentations dans des agences d'une XP BRSA dans le département de la Manche, sans que la Direction Régionale ne soit informée (affirme-t-elle) mais qu'elle soutient néanmoins dans le même temps. Finalement ce week-end, nous avons eu la confirmation qu'on ne souffrait pas d'une hallucination collective car le gouvernement vient d'annoncer la nouvelle carte : le 76 et le 50 entrent dans l'expérimentation !



On constate que les projets portés par la direction sont déconnectés des problématiques du terrain. Suite aux alertes de la **CGT** sur les courriers d'injonction d'inscription à France Travail pour les BRSA, la direction a pris contact avec le département 76. Des demandeurs d'emploi se présentent aux accueils pour s'inscrire et arrivent avec des courriers dans les mains tel que ce flyer qui va nous permettre de co-construire une alliance de travail saine ... :

Les sanctions appliquées en cas de non-respect de vos devoirs d'insertion

Code de l'Action Sociale et des Familles – Articles L.262-37 et L.262-38 et articles R.262-40 et R.262-68



Puis :



Après les périodes de réduction de l'allocation RSA, sans manifestation de votre part, vous serez radié(e) du dispositif RSA

Si vous avez déjà été sanctionné(e) au cours des 12 derniers mois, la 2^{ème} sanction de 3 mois sera directement appliquée

Le droit est rétabli dès lors que vous répondez de nouveau à vos obligations

Infos RH

Les cibles des effectifs des CDI et CDD pour 2024 sont renvoyés à la décision du conseil d'administration de France Travail le 29 mars. Le budget 2024 ne sera connu qu'à partir de cette date.

Les collègues vont devoir rester dans l'incertitude. Pour les CDD se pose la question de la reconduite de leurs contrats et les renforts espérés dans les services devront encore attendre.

Les lettres de mission AIJ arrivent à leur terme le 30 avril. Les collègues doivent attendre une décision du ministère qui tarde à arriver.

Consultation sur le recrutement de contrats professionnalisation GDD

La **CGT** réclame continuellement des moyens humains d'autant plus au vue de la charge conséquente des conseillers GDD. La direction propose 12 contrats sur les sites pour juin 2024 :

Caen Beaulieu
Cherbourg Les Tourelles
Mondeville
St-Lô
Argentan
Bernay

Pont-Audemer
Verneuil-sur-Avre
Forges-les-eaux
Rouen Beauvoisine
Rouen Luciline
Saint-Etienne-du-Rouvray

Si la CGT peut se satisfaire de l'arrivée de renforts sur la GDD, pourquoi choisir le recrutement en contrat pro plutôt qu'en CDI (comme le préconise notre convention collective) ? Aucun diplôme n'est validé. Et pourquoi seulement 12 contrats ? Nous réfutons le mode de calcul de la direction, qui ne s'appuie certainement pas sur la charge de travail des agents et ne prend pas en compte la pyramide des âges au sein de l'établissement.

On pose une alerte sur le calendrier : intégrer des nouveaux entrants avant l'été alors qu'une partie des équipes seront en vacances, n'est pas le bon moment ni pour le nouvel entrant, ni pour nos collègues !

La CGT exige des recrutements pérennes, en nombre et à la hauteur des besoins exprimés par les collègues !

La CGT s'est abstenue

Information sur le programme Accueil Relation Usager (ARU)

On regrette que sur le document de travail pour le CSE qu'il y ait moins d'informations précises que sur la médiathèque.

La direction nous informe qu'elle travaille sur l'accessibilité universelle aux services de France Travail. Cette accessibilité concerne l'ensemble des situations de santé (PMR, déficiences visuelles, auditives, troubles « dys » ...). Un diagnostic est en cours de réalisation.

La direction informe d'une expérimentation lancée en Gironde sur le numéro (identifiant) unique national France Travail à 11 chiffres. Ce numéro serait commun à l'ensemble des acteurs du Réseau pour l'Emploi.

La direction veut évaluer les principes et postures à l'accueil (ci-dessous extrait de la grille d'évaluation).

| | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 | Dans toutes les interactions avec les usagers, le conseiller adopte une attitude souriante, courtoise, dans le respect mutuel en s'assurant de la confidentialité des échanges |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour la **CGT**, au travers de cet extrait, la direction fait une nouvelle fois le choix de porter la responsabilité sur les agents plutôt que de s'interroger sur l'organisation du travail et de l'impact des mesures gouvernementales.

Les agents ne peuvent pas être responsables du respect mutuel ni de la confidentialité au vu de la configuration des espaces d'accueil.

Information en vue d'une consultation sur le PAPRI Pact 2024

Les élus CSE ont voté une délibération commune pour reporter la consultation sur le PAPRI Pact qui remplace le Plan de Prévention des Risques (PPR).

En premier lieu, la CSSCT n'a pas pu terminer les travaux du fait du peu de temps laissé par la direction. Le document n'est aujourd'hui pas prêt et la méthode d'évaluation des risques est actuellement contestée. En outre, la direction avait contesté en justice la demande d'expertise sur la charge de travail des agents placement demande par les élus du CSE en 2023. Le tribunal ayant débouté la direction et l'expertise pouvant se dérouler, le PAPRI Pact devra intégrer les préconisations de l'expertise.

La CGT a voté pour la délibération des élus

Réclamations

Nous avons été sollicités au sujet de la campagne télétravail. On nous a signalé des « acceptations partielles » annoncées le dernier jour de la campagne. Cette façon de procéder oblige les agents à accepter les conditions imposées par les ELD ou à renoncer au télétravail.

Merci de nous préciser la démarche de validation demande de télétravail par le n+1 puis par le n+2.

L'accord prévoit qu'en cas de refus, un recours peut être fait à la CPNC. Quel recours les agents peuvent-ils faire dans les cas « d'acceptations partielles » ?

La direction nous confirme que les « acceptations partielles » qui seraient contestées, ont les mêmes modalités de recours qui s'appliquent qu'aux refus. Si vous êtes dans cette situation, vous devez adresser un mail à votre N+2. Si le désaccord persiste, contactez vos élus **CGT** : syndicat.cgt-normandie@pole-emploi.fr

Questions diverses de la CGT

On parle d'un CRE rénové et de l'abandon de gestion de la liste dans le cadre de la mise en place de France Travail. Au séminaire du 21 décembre 2023, le DT a indiqué une augmentation de 20% du nombre de contrôles en 2024 par rapport à 2023 (c'est-à-dire un passage de 25 000 à 30 000 contrôles en région). Cette annonce qui n'est pas accompagnée de celle de renforts inquiète l'équipe sur la charge individuelle de travail puisqu'il lui a été demandé « de faire des efforts et de prendre en charge plus de dossiers ».

La direction avance d'abord que l'objectif de 30 000 contrôles doit être validé au conseil d'administration repoussé lui-même au 29 mars. Bien que nous l'informions que le cadencement mensuel est déjà calibré sur cet objectif, la direction persiste dans son refus d'accompagner les équipes. Le SNU a demandé la mise en pause du cadencement ce que la direction a refusé.

A la demande des élus **CGT** et SNU un point devra être mis à l'ordre du jour d'un prochain CSE que nous attendons de pied ferme !

